

# LE COLIS DES AÎNÉS



L'année 2020 ne ressemble à aucune autre. Comme vous le savez, les conditions sanitaires actuelles sont très contraignantes et la plus grande prudence est demandée à chacun d'entre nous. C'est avec tristesse que nous avons décidé d'annuler le repas des aînés pour cette année, nous ne souhaitons pas vous faire courir le moindre risque .

Nous savons que pour certains d'entre vous, cette journée est très attendue pour passer un moment de convivialité tous ensemble autour d'un bon repas, sur un air de musette, et nous nous faisons une joie de vous rencontrer à cette occasion.

La distribution des colis cadeaux aux + de 75 ans reste cependant maintenue.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale restent mobilisés pour que cette période puisse être traversée aussi bien que possible, n'hésitez pas à les contacter si vous êtes en difficulté.

**Maud ROLLAND,**  
**Vice-Présidente du CCAS**



**Arnaud MATHIEU,**  
**Maire de Villard de Lans**  
**Président du CCAS**

## Inscription au Colis de Noël

Ce colis est offert à toutes les personnes en résidence principale sur la commune, âgées de plus de 75 ans.

**Il sera à retirer à la salle des fêtes de La Coupole**

**le mardi 8 décembre ou le mardi 15 décembre de 14h30 à 17h.**

Nous vous remercions de bien vouloir retourner le formulaire soit à l'accueil de la mairie soit par mail à [ccas@villard-de-lans.fr](mailto:ccas@villard-de-lans.fr) avant le **16 octobre 2020**.

Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Madame

Nom : .....

Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Colis cadeau (personnes de + de 75 ans) ..... (nombre de personnes)

retiré le 8 décembre 2020\*

retiré le 15 décembre 2020\*

\*cocher la case

**En cas d'incapacité à vous déplacer, veuillez contacter le service à la population au 04 76 94 50 00 - Afin de faciliter les commandes, vous aurez la gentillesse de nous retourner le présent formulaire à l'accueil de la mairie avant le 16 octobre 2020**